

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France — Un an. 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

VEILLONS AUX HUIT HEURES

La journée de huit heures est attaquée de toutes parts.

De plus en plus, l'offensive déchaînée contre cette conquête ouvrière, par le patronat capitaliste mondial, se précise et s'accentue.

C'est l'Italie fasciste qui, brutalement, cyniquement, à la manière du Duce, en dépit des promesses solennellement faites, rétablit officiellement la journée de neuf heures.

C'est le patronat minier anglais, qui veut imposer aux mineurs une régression, en prolongeant leur journée de travail — tout en diminuant leur salaire.

Ce sont, en Belgique, les manœuvres des patrons pour démontrer que cette loi est néfaste, affirmations si manifestement contraires à la vérité que cela n'a pas empêché le Parlement de ce pays, de ratifier à la presqu'unanimité et sans conditions la conférence de Washington.

C'est en France enfin, le patronat de toutes industries, s'appliquant à obtenir des complaisants fonctionnaires du Ministère du Travail, des décrets d'Administration publique qui ne sont plus que la caricature de la loi.

Nous pourrions poursuivre cette revue, allonger cette liste. Nous ne trouverions qu'une exception : l'Amérique, où une partie du patronat a compris le bienfait des courtes journées et a su y adapter sa production.

Hors ce pays, où que nous nous tournions, nous ne voyons que désir de faire échec à la loi, volonté parfois sourde, parfois avouée, toujours tenace, de revenir à la journée plus longue, moyen certain d'asservir un peu plus l'ouvrier.

Cette opposition ne s'avoue pas toujours franchement. On sait trop bien que là où les ouvriers sont organisés puissamment, la manière brutale ne réussirait pas. Alors, on insinue, on profite de toutes les occasions de tous les prétextes pour dénigrer la loi.

On dit que la journée de huit heures est cause d'une prétentue baisse de la production ; que les ouvriers passent leurs heures libres à s'alcooliser au cabaret. La vie est chère ? C'est la faute aux huit heures ! Haro ! sur le baudet !

Et ne croyez pas que ce sont là propos exclusifs du patronat de grande industrie. Cette opinion prévaut dans tous les milieux. Rappelons simplement pour mémoire la première réponse des patrons de la Chambre Syndicale de St-Claude à notre demande de vacances l'hiver dernier : « Vu la situation

économique de notre pays, il faudrait travailler beaucoup plus... ». Cette citation n'est-elle pas suggestive ?

Or, en face de ces affirmations qui ne reposent sur rien, il existe des documents, résultats d'enquêtes faites sciemment et conduites avec toute l'impartialité désirables sur l'influence de la journée de huit heures.

Volontairement, écartons, négligeons tout ce qui pourrait présenter un caractère tendancieux, et tenons nous-en à l'Enquête du Ministère du Travail Français et à l'Enquête du B. I. T. sur la production, cette dernière effectuée sous la haute autorité du professeur Edgard Milhaud.

Ces documents apportent des conclusions irréfutables et nettement favorables à la journée de huit heures.

Loin de décroître, la production a augmenté avec la réduction des heures de travail. L'ouvrier est plus exact et plus assidu à sa tâche. Les absences sont moins fréquentes. La pratique du lundi a presque disparu.

Ces constatations d'ordre général ne s'appliquent-elles pas exactement à ce que nous constatons nous-mêmes dans notre corporation diamantaire ?

Que disent encore ces enquêtes ?

Depuis la journée de huit heures, l'ouvrier boit moins et se tient mieux. Il passe moins de temps au café et plus de temps au jardin, s'adonne davantage à la pratique des sports. Sa dignité s'est accrue. Moins de gens débraillés dans les rues. Plus de tenue et plus d'instruction.

Des exemples précis et nombreux appuient ces constatations. Que valent devant ces faits les allégations patronales ?

Aussi bien, la journée de huit heures n'aurait rien à redouter des attaques des patrons si ceux-ci ne trouvaient parfois des complices bien complaisants chez certains ouvriers.

Dans toutes les corporations et dans tous les milieux, il existe des gens pour qui le gain immédiat passe avant tout. Dans leur raisonnement simpliste, une ou deux heures de plus par jour c'est le salaire qui augmente dans la même proportion.

Les inconscients !

Ils ne voient pas que si cette pratique se généralisait ce serait à bref délai le chômage

avec toutes ses conséquences : la misère au foyer et la baisse des tarifs à la reprise du travail.

Ils ne voient pas que la santé, les yeux et les nerfs s'usent vite à ce jeu-là et que le surmenage d'aujourd'hui prépare les souffrances de demain.

Dans notre métier de diamantaire où le trust de la production est depuis longtemps réalisé, où ce trust de plus en plus devient complet, pratique de plus en plus la politique de la hausse des prix de vente par la raréfaction des marchandises jetées sur le marché, les infractions aux huit heures sont particulièrement condamnables.

N'a-t-on pas vu ces jours derniers à St-Claude, des patrons à court de brut et des ouvriers en chômage parce qu'une « vue » avait été retardée à Londres ?

Dans un métier semblable tout ouvrier qui dépasse 48 heures de travail, non seulement trahit une réforme pour laquelle les organisations ouvrières ont lutté tant d'années, mais encore il fait un tort immédiat et direct à tous corporants.

Veillons de très près à ce qu'aucune infraction ne soit commise.

Par la propagande, l'éducation et au besoin la contrainte, faisons que la journée de huit heures soit intégralement respectée. Et préparons ainsi l'avènement de la journée de 44, puis de 40 heures.

E. PONARD.

**

Nous prions tous nos adhérents de bien vouloir nous signaler les infractions aux huit heures qu'ils pourraient constater dans leur entourage.

Nous rappelons en outre à tous nos camarades que les patrons sont tenus par la loi d'afficher dans leur atelier un horaire de travail de 48 heures par semaine.

Prière de nous signaler les maisons qui ne seraient pas en règle avec cet article de loi.

« L'Etat pingouin était démocratique, trois ou quatre compagnies financières y exerçaient un pouvoir plus étendu et surtout plus effectif et plus continu que celui des ministres de la République, petits seigneurs qu'elles gouvernaient secrètement, qu'elles obligaient, par intimidation ou par corruption, à les favoriser aux dépens de l'Etat, et qu'elles détruisaient par les calomnies de la Presse, quand ils restaient honnêtes.

Anatole FRANCE.
(L'Île des Pingouins)

A PROPOS DU BOORT

Une Enquête

Nous avons publié dans notre précédent numéro un article paru sous le même titre.

Dans les commentaires dont nous avons fait suivre cet article, nous disions, entre autres choses, ceci :

« Il n'y a pas de raison valable pour que « certains patrons ne donnent pas à leurs « ouvriers la quantité de boort nécessaire « pour effectuer leur travail. Nous nous plai- « sons d'ailleurs à constater que, dans la « plupart des maisons il n'y a rien à dire à « ce sujet. Cependant, il est quelques patrons « qui, de plus en plus, tendent à supprimer « le boort à leur ouvriers et cherchent à les « faire travailler avec des poudres plus ou « moins falsifiées ».

Ce passage nous a valu de nombreuses lettres de camarades qui se plaignent de ne pas recevoir une quantité de boort suffisante. Il nous est ainsi révélé que le mal que nous signalions est beaucoup plus étendu que nous le pensions.

Puisqu'il est dénoncé il s'agit de chercher le remède à y apporter.

Taxer le boort à un cours déterminé, serait-il donc un mal ?

On ne saurait le soutenir, car il est naturel que ce soit le patron, non l'ouvrier, qui supporte les risques des fluctuations qui peuvent se produire. Le patron a toujours un moyen de se rattraper en majorant sa facture en conséquence tandis que l'ouvrier n'a aucun moyen d'augmenter le salaire convenu.

Il y a plusieurs années, le prix du boort fut donc fixé à 40 francs le carat. A ce moment, ce prix était proche du cours réel et cette façon de faire ne provoqua aucune difficulté.

Mais, par suite de la baisse du franc, les cours du boort montèrent au taux que l'on sait, sans que soit modifié le prix de vente aux ouvriers.

Jusqu'à ces derniers temps, cela ne marcha pas trop mal. Il y eut bien de temps à autre, quelques plaintes de patrons trouvant le prix de vente trop faible, d'ouvriers trouvant insuffisante la quantité de boort donnée par leur patron. Mais il s'agissait là plutôt de cas particuliers et cette situation ne revêtait pas un caractère général.

Les employeurs ne donnant pas du boort, étaient pour la plupart des patrons sans atelier, donnant une partie de pierres à droite ou à gauche et alléchant les ouvriers par un pourcentage supplémentaire, qui d'ailleurs n'aurait pas suffi à l'achat du boort au cours.

Mais cela s'arrangeait par l'emploi de diverses poudres : les patrons faisaient travailler en partie avec la poudre provenant du débrutage de leurs pierres. D'autre part, les tréfileries étaient courues et ne pouvaient satisfaire à toutes les demandes. Il était fatal que les tréfileurs deviennent plus exigeants et augmentent leurs prix. Et l'on signale même le cas de quelques tréfileurs qui cherchent à faire épurer leur poudre pour en tirer un plus grand bénéfice en la vendant comme poudre pure.

Sur ces entrefaites, la politique de la maison Van Moppes vint encore augmenter les

prix du boort, de sorte que depuis quelques semaines les patrons sont plus chiches que jamais de ce précieux produit. Certaines maisons qui, jusqu'à présent, donnaient du boort en quantité suffisante, restreignent tellement cette quantité qu'elles provoquent les réclamations générales de leurs ouvriers.

•••

Les patrons prétendent ne pouvoir délivrer du boort en raison des hauts cours actuels. Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions le mois passé à ce sujet :

S'il s'agit d'un patron qui fait travailler ses propres marchandises, l'élévation du prix du taillé qui résulte de la hausse des prix de fabrication le couvre de sa dépense. En définitive, c'est l'acheteur qui paye. Le patron n'y perd rien.

S'il s'agit d'un patron faonnier, il peut et doit augmenter son prix de facture en conséquence. Cela a-t-il été fait jusqu'à présent d'une façon suffisante ? S'est-il trouvé dans le nombre, des patrons ne tenant pas un compte suffisant de la perte subie (*ou du moins qu'ils auraient du subir*) sur le boort ? La question n'est pas de notre ressort. C'est affaire propre des patrons et de leur organisation syndicale, et nous n'avons pas à nous en occuper.

Mais, ce qui est bien certain, c'est que l'ouvrier ne doit pas être dupe de cette situation.

* * *

Pour y remédier, deux moyens s'offrent à nous :

- 1) Laisser subsister le prix de 40 francs pour un carat, mais obtenir une réglementation, un barème déterminant quelle doit être la quantité de boort allouée pour tel nombre de pierres de telle catégorie et de tel poids ;
- 2) Porter le prix du carat de boort à un chiffre se rapprochant du cours actuel, en majorant en conséquence les tarifs ouvriers.

Nous savons fort bien qu'à l'un et l'autre de ces moyens, s'attachent un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

Mais il faut à tout prix sortir de la situation actuelle et nous ne voyons pas d'autre moyen d'en sortir.

Nous faisons donc une enquête dans tous les ateliers de province pour connaître quelle est exactement la situation et pour connaître la pensée des camarades sur cette question vitale.

Nous prions les camarades de répondre le plus rapidement et avec le plus de précision possible, sur les questions suivantes qui leur sont, ou leur seront soumises, par voie de circulaires :

1. La maison pour laquelle vous travaillez donne-t-elle du boort ? (Répondre par oui ou par non et indiquer le nom de la maison).
2. En donne-t-elle en quantité suffisante ?
3. Quelle est en moyenne la quantité mensuelle que vous employez actuellement ?
4. Quelle est la quantité qui vous serait nécessaire ? (Il est recommandé de ne pas exagérer. Ne pas oublier qu'il s'agit d'une enquête sérieuse).
5. Quel moyen préconisez-vous pour mettre fin à la situation actuelle ?

6. Si vous préconisez un barème de boort, combien de pierres pour un carat de boort ? (Indiquer le nombre, la catégorie et le poids, a) en brut plein ; b) en brut scié).

7. Si vous préconisez l'augmentation du prix du carat de boort, à quel chiffre estimatez-vous qu'il doit être fixé pour mettre fin à la situation actuelle ?

8. Pour compenser l'augmentation préconisée quelle augmentation devraient, à votre avis, subir les pourcentages en vigueur actuellement ?

9. Au cas où votre maison ne vous donne pas du tout de boort, quel est le pourcentage supplémentaire qu'elle vous consent ?

10. Au cas où votre maison ne vous donne pas de boort en quantité suffisante, quelle poudre vous vend-elle, et à quel prix ?

* * *

Nous espérons que chacun se fera un devoir absolu de répondre à ces différentes questions, ce qui, nous l'espérons, nous permettra de remédier à une situation dont les ouvriers sont incontestablement les dupes.

E. PONARD.

Manquerons-nous un jour d'étain ?

C'est là une perspective dont, paraît-il, nous sommes menacés. Pas pour aujourd'hui, ni pour demain, bien sûr, mais dans un avenir assez rapproché.

Il paraît en effet que la consommation actuelle dépasse la production. Et tandis que la demande ne fait que croître, la production baisse assez sensiblement.

C'est ainsi que certaines mines d'Europe, en Angleterre notamment, ne sont plus exploitées, leur rendement étant devenu déficitaire même avec les hauts cours actuels.

La production en Malaisie, en Bolivie et en Chine a, elle aussi, considérablement baissé, malgré les nouvelles exploitations qui ont été mises en activité dans les deux premiers pays. Il est vrai qu'en 1925, la production en Malaisie a été considérablement générée par des pluies suivies d'une sécheresse excessive.

On fait aussi remarquer que certains indices font supposer qu'il doit y avoir de l'étain en Afrique Centrale, et il se pourrait que d'autres gisements soient découverts.

Souhaitons-le, car il semble bien que l'étain commence à manquer. C'est ainsi que les stocks disponibles qui s'élevaient à 17.600 tonnes en décembre 1923 avaient été complètement absorbés au début de 1925. Depuis, le chiffre des stocks est toujours demeuré très faible.

L'Amérique consomme la plus grosse partie de la production mondiale d'étain, et ses besoins ne font qu'augmenter en raison de la grande prospérité de son industrie.

En raison de ces circonstances, le prix de l'étain ne peut faire qu'augmenter et bien inspirés seront ceux qui s'approvisionneront de cette matière quelque temps à l'avance, car aucun indice ne permet de croire que les cours baisseront.

Verrons-nous un jour l'étain nous manquer pour le sertissage de nos pierres ? Et sera-ce alors le triomphe définitif du dop mécanique ou d'un ciment nouveau ?

E. P.

Pour la journée plus courte !...

Le Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires, tenu en 1925 à Paris, a décidé en principe la semaine internationale de 40 heures pour tous les travailleurs de notre profession.

Mais, avant l'exécution intégrale de cette décision, et pour en faciliter la réalisation, certains centres travaillant encore 48 heures, il fut stipulé que ces derniers devraient au préalable se mettre au niveau des centres plus favorisés, en obtenant la semaine de 44 heures, pour pouvoir ensuite, par un vaste mouvement d'ensemble, obtenir internationalement la semaine de 40 heures.

Il était à prévoir que devant l'intransigeance patronale, nous n'obtiendrions pas sans discussion satisfaction sur ce point.

En janvier 1925, à la suite d'un litige qui nous mit à Paris à deux doigts d'un conflit à propos de nos revendications concernant l'indemnité de vie chère et la diminution des heures de travail, nous acceptâmes un arrangement qui réglait les salaires au moyen d'une échelle mobile basée sur le coût de la vie ; en outre les patrons s'engageaient formellement à étudier la semaine de 44 heures.

Voici bientôt une année de cela et nous devons constater la carence absolue de la réponse patronale sur la diminution des heures de travail.

Leur argument est toujours identique : le petit nombre d'ouvriers existant sur la place de Paris et faisant de la taille fantaisie ne fournit pas une production assez importante pour satisfaire aux besoins de la consommation ; on nous invite donc à attendre que le nombre de ces ouvriers ait augmenté pour pouvoir nous donner satisfaction.

En examinant techniquement cette question de rendement concernant la taille fantaisie, nous nous rendons facilement compte que si la production n'est pas plus importante, la faute n'en est pas imputable aux ouvriers. Les matières que nous avons à travailler sont ordinairement d'une grande dureté — ce sont souvent des naats — et obligent parfois à un long travail par l'extraction des impuretés existant à l'intérieur de certaines pierres.

Beaucoup de très bons ouvriers, que rebutent les difficultés qui s'attachent à la taille de ces marchandises, préfèrent le travail courant. Là est la raison du manque d'ouvriers pour les pierres fantaisie.

Mais il est notoire que le nombre d'ouvriers occupés à la taille du diamant dans le monde entier suffit largement pour satisfaire tous les besoins.

Chose à remarquer : ce sont justement les patrons ayant le privilège d'avoir des ouvriers aptes à effectuer leur genre de travail, qui se montrent les plus réfractaires à accorder satisfaction à leur personnel.

Quant à la production, nous répondrons qu'il vaut toujours mieux que la demande dépasse l'offre : la rareté d'une chose augmente sa valeur.

Pour terminer, camarades, je veux croire que n'ayant pas, depuis le début de l'année, reçu une réponse décisive à notre question de principe, il ne sera pas nécessaire de vous stimuler beaucoup pour faire appliquer d'une façon rapide les décisions du Congrès.

H. YZER,
du Syndicat de Paris.

P.-S. — Au dernier moment j'apprends qu'un atelier situé rue Milton, accorde à son personnel la semaine de 44 heures. Je félicite ces précurseurs et ai la conviction qu'ils seront bientôt suivis.

H. Y.

LA SITUATION LE COUT DE LA VIE ET LES SALAIRES

La situation du métier est bonne. Les affaires sont actives ; le nombre des chômeurs hollandais est en diminution notable ; les autres pays — l'Amérique mise à part en raison de sa situation particulière — ne connaissent pas de chômeurs.

La prospérité et l'activité industrielle sont grandes en Amérique, le principal acheteur de diamants.

Les perspectives immédiates sont donc bonnes pour notre industrie.

Le coût de la vie qui augmente sans cesse — et à quelle cadence ! — ne permet pas de laisser sommeiller longtemps la question des salaires.

D'importantes hausses se sont produites sur tous les articles. Et ce n'est pas fini ! On pronostique en effet que nous allons vers une nouvelle hausse des prix du pain et déjà l'on parle du cours de trois francs pour cet hiver. Le beurre augmente de semaine en semaine : on dit qu'il atteindra probablement 30 francs le kilo sur certains marchés. La pomme de terre qui, l'an dernier, se payait à pareille époque 90 francs le quintal en vaut aujourd'hui 130. Le charbon (boulets) qui ce printemps encore valait 250 fr. la tonne en vaut 380. A la production les vins sont vendus le double de ce qu'ils valaient l'an dernier. Gare aux prix de détail !

Arrêtons-nous. Il faudrait passer en revue tous les articles et pour tous la constatation serait la même. Contentons-nous de ces quelques exemples typiques.

Sans anticiper sur les hausses que nous devrons subir dans les mois à venir, enregistrons la hausse actuelle. Et sans retard préoccupons-nous de mettre nos salaires en harmonie avec le coût de la vie.

Nous avions, il y a quelque temps, demandé aux patrons l'ajustement périodique et automatique des salaires au coût de la vie et nous leur avions à ce sujet fait des propositions précises.

Nous regrettons profondément que cette question n'ait pas encore été résolue favorablement.

Sans abandonner quoi que ce soit de ces propositions, il nous est absolument impossible d'attendre plus longtemps, et il faudra donc appliquer pour cette fois

encore la méthode habituelle de revendications.

La tenue du franc belge demeure un élément capital pour la fixation de nos salaires puisqu'il réagit sur la valeur réelle des salaires des 16.000 ouvriers belges.

L'importance des fluctuations, très minimales d'ailleurs, qu'il a subi ces dernières semaines, disparaît devant le fait de sa stabilisation qui, paraît-il, est sur le point d'être réalisée.

Quelle sera l'influence de cette stabilisation sur la vie de la Belgique, son activité industrielle, le coût de la vie (qui fatallement se répercute sur les salaires ?)

Autant de points d'interrogation. Nous devrons suivre de près la marche de ces événements dont nous subirons indirectement les répercussions.

E. P.

AUX TRÉSORIERS

Nous informons les camarades trésoriers que la cotisation à l'Alliance Universelle est fixée pour le 4^e trimestre 1926, à 1 fr. 77 par membre.

Nous leur rappelons que cette cotisation, payable d'avance, est due pour tous les membres au travail.

AUX COLLECTEURS DE SECTIONS du Syndicat de Saint-Claude

Nous rappelons à tous nos collecteurs que la cotisation au Rayon de Soleil est due par tous, même par les malades et les chômeurs complets, ceci dans l'intérêt même des adhérents, de façon qu'il n'y ait pas d'interruption dans le paiement de leurs cotisations, ce qui pourrait les priver de leurs droits aux secours.

Très souvent nous sommes obligés de rappeler cette disposition, ce qui entraîne des frais de correspondance et des complications dans la comptabilité. Pour la bonne tenue des comptes, nous les prions d'en prendre bonne note.

Le Trésorier, Marcel HUGONNET.

LE BOORT

Comme nous le pronostiquions dans notre dernier numéro, et comme il était facile de le prévoir à la suite de la circulaire de la Maison Van Moppes, le boort a subi une nouvelle hausse. Attendons-nous à le voir monter encore.

Voici les prix établis à Amsterdam le 1^{er} Octobre 1926 :

Boort	le carat	10 20 florins.
Débris de cliveurs	—	8 16 "
Eclats	—	4 08 "
Poudre pure....	—	4 08 "

LE NOUVEAU MARCHÉ AUX DIAMANTS



(Cliché Grand Négoce).

Intérieur du Grand Hall

Dans notre précédent numéro, nous avons reproduit sous ce titre un petit article de *l'Information*, qui faisait surtout ressortir le côté pittoresque des choses.

Pour répondre au désir exprimé par quelques camarades, souhaitant une information plus complète, nous donnons ci-dessous quelques détails sur le nouveau marché.

Chacun sait que jusqu'à présent le commerce des diamants se faisait à Paris au « Café » — de son vrai nom, Brasserie Dumont — situé à l'angle des rues Lafayette et Buffaut. Nous en avons donné dans *L'Ouvrier Diamantaire* de juillet 1923, une intéressante photographie le représentant en pleine activité.

Si, par certains côtés, il était un coin fort pittoresque de Paris, il avait donné lieu maintes fois à des plaintes, pleinement justifiées d'ailleurs, de la population.

L'affluence cosmopolite qui se pressait dans l'étroit local, débordait très souvent jusqu'au milieu de la rue où continuaient à se traiter les affaires, et comme les diamantaires s'y rendaient surtout aux alentours de midi, pour pouvoir profiter de la lumière du milieu du jour, c'est-à-dire au moment où l'animation est le plus intense, on peut se représenter sans peine quelle gêne étaient pour la circulation, ces groupes compacts stationnant dans une voie aussi fréquentée que la rue Lafayette.

Les passants n'étaient pas seuls à se

plaindre. Le fisc, qui n'ignorait pas le « Café », savait fort bien qu'il se traitait là des affaires de main à main, qui échappaient à tout contrôle et à tous droits. Maintes fois, des rafles fructueuses y furent faites et on conçoit que cela nuisait grandement à sa réputation.

Enfin, les diamantaires eux-mêmes se plaignaient de ce qu'étant ouvert à tout venant, le « Café » ne présentait pas le caractère de sérieux désirable à un établissement où chaque jour se traite un chiffre considérable d'affaires, dont la plupart reposent sur la confiance.

Condamné par tous, le « Café » devait disparaître. On peut seulement s'étonner qu'il ait vécu si longtemps.

Anvers et Amsterdam possèdent depuis longtemps des Bourses ou des Clubs où se traitent les affaires de diamants. Certains de ces établissements parfaitement adaptés aux besoins de la corporation sont de véritables palais.

Paris qui possède un marché important du diamant et des pierres précieuses se devait d'avoir un local officiel.

Depuis longtemps on en parlait. Enfin, au début de l'année 1925, un Comité fut constitué pour tenter de réaliser cette œuvre.

L'idée d'aménager le local de la rue Lafayette, ayant dû être abandonnée, c'est alors qu'on songea à fixer le marché au 14 de la rue Cadet, en plein centre des affaires.

On eut d'abord l'idée de louer, mais en

raison des difficultés qui pouvaient survenir l'achat fut décidé, et c'est alors seulement que le projet s'élargit pour donner naissance au local actuel.

Une Société fut fondée et prit le nom de « Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses ». Son capital primitivement fixé à deux millions fut porté à trois millions pour permettre la réalisation des améliorations apportées au projet primitif.

Le chiffre de 1.773 actionnaires dit assez l'importance du commerce parisien des pierres précieuses.

Le nouveau local comprend un vaste hall de 34 mètres de longueur, 12 de largeur et 15 de hauteur, très bien éclairé, où se réunissent les professionnels du négoce.

Des bureaux, aménagés au fur et à mesure du départ des locataires, sont loués aux négociants de la corporation.

L'immeuble possède aussi une salle de coffres-forts très bien aménagée paraît-il. Elle comprend actuellement 697 compartiments, mais on songe à un agrandissement prochain.

Une salle de correspondance, un service de restaurant, complètent cet immeuble.

Souhaitons, à notre tour, que le commerce français des pierres précieuses en soit facilité.

E. P.

Nous devons les clichés qui accompagnent cet article à l'amabilité de la Direction du *Grand Négoce*, à qui nous adressons nos vifs remerciements.



(Cliché Grand Négoce).

Entrée du Grand Hall

Dans les Centres**FRANCE**

La situation demeure bonne tant à Saint-Claude que dans les sections environnantes.

Quelques symptômes pourraient faire mettre en doute cette bonne situation. Aussi, convient-il d'en expliquer les causes. On a vu par exemple certains débruteurs d'une maison de la place chômer partiellement : c'est que cette maison faisait faire un lot de fantaisie en retaile, et cela, naturellement, ne donnait pas beaucoup de travail aux débruteurs. Dans une autre maison, les polisseurs, sans manquer tout à fait de travail, ont été plutôt à court pendant quelques jours. Cela est dû tout simplement au retard apporté à la présentation d'une « vue » à Londres.

Il n'y a là, on le voit, aucun fait qui soit de nature à inquiéter.

— Dans quelques maisons les ouvriers ont à se plaindre de la qualité des bruts. C'est le cas des ouvriers de Saint-Germain-de-Joux.

— Nous avisons les camarades de la section de Gex que nous n'avons absolument reçu aucune nouvelle depuis un temps assez long. Si le correspondant habituel est empêché pour une raison quelconque, nous prions un camarade de bonne volonté de nous envoyer quelques nouvelles.

— Un contingent de jeunes recrues va prochainement partir pour l'armée. Nous prions les camarades adhérents se trouvant

dans ce cas de bien vouloir aviser la Permanence en vue de recevoir l'allocation du Sou du Soldat.

L'Ouvrier Diamantaire n'est adressé aux militaires que sur leur demande expresse.

Divonne-les-Bains. — En raison de la sécheresse persistante, la Coopérative a dû chômer presque un mois. Pour remédier aux inconvenients du manque d'eau dans l'avenir, cette Société a fait installer un moteur électrique de secours.

Thoiry. — La situation demeure bonne. Tous les camarades travaillent normalement.

— Le Secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats nous a bien remis la poudre noire qui lui fut confiée à Thoiry.

Merci aux envoyeurs.

Taninges. — La situation demeure sans changement, c'est-à-dire qu'elle se maintient bonne.

Lyon. — Tout le monde travaille normalement et la situation est bonne.

— *Les vacances.* — Nous avons le regret de constater que deux ouvriers et ouvrières n'ont pas cru devoir faire comme leurs camarades et aient continué à travailler pendant la semaine de vacances. L'un d'eux aurait, paraît-il, la circonstance atténuante d'une gène passagère, mais l'autre n'aurait pas d'excuse. Nous les invitons à l'avenir à se conformer aux décisions syndicales, entre autres à la pratique de la semaine anglaise qui n'est pas toujours très bien respectée par eux.

Mentalité. — Un certain Dalloz Elie, pratiquant à la fois plusieurs métiers, est arrivé

sur la place il y a quatre mois avec une carte syndicale des électriciens de Bellegarde (Ain), où, paraît-il, tout en étant diamantaire, il travaillait huit heures à l'usine électrique.

Venu travailler à Lyon, chez Arbez, le Secrétaire et le Trésorier l'engagent à se syndiquer. Il y consentit, mais refusa ensuite d'acquitter sa cotisation. Il dut quitter l'atelier. Il a monté une place chez lui.

On peut se demander quelle doit être la qualité du travail fourni par ce « cumulard ».

— Notre effectif s'est augmenté de deux nouveaux adhérents.

Felletin. — Sur la place, la situation est normale. Le travail est abondant mais plutôt de mauvaise qualité.

Nemours. — Situation normale. Rien de particulier à signaler.

Paris. — L'échelle mobile continue à fonctionner à la satisfaction générale. Ayant reçu l'information trop tardivement, nous n'avons pu publier le taux de l'indemnité de vie chère pour la période 20 septembre-16 octobre. Pour ladite période, cette indemnité a été fixée à fr. : 125,15 par semaine. C'est un beau résultat si l'on se souvient que cette indemnité était de 40 francs fin janvier dernier.

Il est probable que la révision pour la période Octobre-Novembre accusera encore une augmentation notable car le coût de la vie est en hausse sérieuse.

BELGIQUE

La situation est bonne. Le nombre des chômeurs est absolument insignifiant.

HOLLANDE

Amélioration notable de la situation. Le nombre des chômeurs est tombé à 670 pour la semaine du 4 au 10 octobre.

ALLEMAGNE

Le mois dernier, nos camarades allemands ont profité immédiatement des augmentations de salaires obtenues en Belgique et en France pour revendiquer les 10 % qu'ils avaient dû abandonner il y a quelques mois. Satisfaction leur a été donnée.

BRUITS & NOUVELLES

Un exemple pour le patronat français. — *La semaine de cinq jours instituée dans les usines Ford.* — Après quelques semaines d'expériences dans certains de leurs départements, les usines Ford ont annoncé qu'elles établissaient la semaine de cinq jours. M. Ford estime qu'un bon ouvrier qui a deux jours pleins pour se reposer produira autant que si on ne lui accorde qu'un seul jour de congé hebdomadaire.

Un rajustement de salaires sera effectué. Il sera basé sur la valeur du travail produit par chaque ouvrier. Il en résultera une augmentation générale des salaires dont le minimum est actuellement de 5 dollars par jour. Le rajustement aura pour effet de permettre aux ouvriers de gagner autant en cinq jours qu'en six.

La journée de huit heures sera strictement observée, mais aucune heure supplémentaire ne sera admise.

Qu'en pensent les patrons français et les détracteurs de la journée de huit heures ?

Cette mesure va probablement se généraliser aux Etats-Unis.

— M. Ford, ayant récemment inauguré dans ses usines américaines la semaine de cinq jours, M. Green, président de la Fédération Américaine du Travail, a déclaré au 46^e Congrès, tenu à Detroit, qu'en retour de la semaine de travail de cinq jours, soit quarante heures sans réduction de salaires, les syndicats étaient prêts à augmenter le rendement industriel. Cette offre a été faite au nom des 400 délégués représentant trois millions de travailleurs.

Tout d'abord, on commencerait dans les mines, dans l'industrie du Bâtiment et dans les usines de construction d'automobiles.

Rappelons toutefois, que la semaine de travail de cinq jours, à raison de quarante heures, n'est pas une nouveauté en Amérique.

Les ouvriers fourreurs, après une grève qui dura quatre mois et demi, ont signé un contrat en vertu duquel ils travaillent depuis juin dernier 40 heures par semaine durant huit mois de l'année et 44 heures durant les quatre autres mois les quatre heures étant comptées comme heures supplémentaires.

Ajoutons, enfin, que dans la Fédération Américaine du Travail sont groupés de nombreux syndicats canadiens auxquels la nouvelle politique est fortement recommandée.

Rappelons que la semaine de 40 heures est un des buts que le Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires a assigné à l'activité syndicale internationale.

L'Industrie du Diamant en Bohême. — Le *Telegraaf* du 25 septembre 1926, publie une information d'après laquelle une taillerie de diamants pouvant contenir 500 moulins, ouvrirait ses portes au printemps prochain dans l'Est de la Bohême. Elle fonctionnerait sous la direction d'un Belge.

Rappelons que ce n'est pas la première fois que des informations de cette nature sont mises en circulation et que plusieurs fois déjà, des rumeurs semblables ont été dénoncées comme ne reposant sur aucun fondement.

Aussi, convient-il de n'accueillir cette nouvelle qu'avec circonspection.

Starr Diamonds. — Cette Compagnie, enregistrée en Afrique du Sud, au cours de février dernier, et dont les opérations ont commencé en juin seulement, déclare un dividende initial de 6 %.

Une nouvelle Compagnie. — Suivant les « Daily News », une nouvelle compagnie diamantifère fera incessamment une émission publique de 489.000 livres. Une partie a déjà été souscrite.

La production de diamants. — La production des champs de diamants alluvionnaires d'Elandsputte, en août, s'est élevée à 141.725 livres, en diminution de 24.000 livres. Par contre, le champ voisin de Vaalbosputte a triplé sa production avec un total de 17.150 livres. Le gouvernement aurait l'intention de restreindre aux chômeurs, sans travail depuis plus de six mois, le droit de procéder à des recherches, et d'interdire celles-ci aux professionnels. Cette décision a pour but d'empêcher l'exode des villes qui se produit à chaque proclamation.

Bijoux royaux. — Un syndicat de banquiers hollandais négocie actuellement à Constantinople l'achat des joyaux de l'ex-sultane. Afin de limiter la concurrence, un consortium international a été formé.

Le Marché des diamants. — D'après l'*African World*, le marché des diamants continue à être exceptionnellement bon, la demande de l'Amérique ne présentant aucune diminution tandis que l'Amérique Centrale et l'Orient achètent à des prix avantageux les pierres colorées dont les Etats-Unis ne veulent pas. La même revue écrit que le bruit court que l'Anglo American Corporation détient actuellement environ 200.000 De Beers, de sorte que l'intérêt détenu dans la Société par le groupe Oppenheimer n'est plus que légèrement inférieur à celui du groupe Barnato.

Vers un « Syndicat de l'Or » ? — On mandate de Johannesburg au *Financial Times*, que le Dr Lehfeld suggère une réglementation internationale de la production et la valeur de l'or, calquée sur l'organisation du Syndicat du Diamant.

Trusts. — De tous côtés se forment des accords tendant à réglementer la production des matières premières et la vente des produits manufacturés sur les marchés mondiaux. Cartels en formation du cuivre, de l'aluminium ; cartel de l'acier déjà réalisé.

Depuis longtemps nous avons le trust du diamant. Mais si le trust de cette matière de haut luxe est sans importance, n'en sera-t-il pas autrement lorsqu'il s'agira de marchandises nécessaires et indispensables à la vie des hommes ?

Quelle sera la politique du Cartel de l'Acier ? Se contentera-t-il d'adapter la production aux besoins de la consommation, ce qui serait un bien ?

Voudra-t-il, au contraire — comme le fait le Syndicat du Diamant — restreindre la quantité de marchandises sur les différents marchés de façon à provoquer une hausse des prix ?

Ayons l'œil ouvert sur ces nouvelles formations capitalistes. Efforçons-nous de comprendre quelles seront leur réactions sur l'économie sociale. Et tâchons de ne pas en être doublement les dupes : comme producteurs d'abord, comme consommateurs ensuite.

Si la livre perdait la parité de l'or ? — L'opinion se répand qu'une baisse de la livre sterling par rapport au dollar est dans les éventualités à envisager.

Le diamant étant vendu à Londres, quelles répercussions subiraient les prix du brut ?

Baisseraient-ils avec la livre ?

Sans beaucoup risquer de me tromper, je gage que non : le tout puissant Syndicat de Londres saura conserver à ses marchandises leur valeur-or.

Et il aura parfaitement raison de ne pas être dupe, comme tant d'autres, comme nous tous, du mirage de la monnaie-papier.

Le coût de la vie à Anvers. — L'indice était à Anvers à 695 au 15 septembre contre 691 au 15 août.

SITUATION FINANCIÈRE

DU
Syndicat des Ouvriers Diamantaires de St-Claude
et de la Région

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1926

RECETTES	
Cotisations perçues.....	30.299 95
Vente de cartes confédérales ..	1.027 50
Souscriptions pour grève	428 50
Vente de tarifs.....	2 "
Intérêts sur obligations	70 "
Total des Recettes.....	31.827 95

DÉPENSES	
5 % aux collecteurs de cotisations	974 75
Secours de maladie.....	5.288 95
Sou du Soldat	435 75
Cotisations à l'Union Nationale	6.720 20
Cotisations au Rayon de Soleil	2.440 20
Cotisations à l'Alliance Universelle	1.656 "
Cotisations à l'Union Départementale, à la Bourse du Travail et à la Fédération de la Bijouterie	3.671 55
Achat supplémentaire de cartes confédérales.....	52 70
Journées du collecteur général	595 "
Salaire du Trésorier et du Secrétaire.....	1.900 "
Imprimés et Journaux.....	196 60
Frais du contrôle.....	140 "
Secours de grève	629 "
Frais de correspondance.....	289 35
Frais de Congrès.....	175 75
Total des Dépenses	25.165 80

RÉCAPITULATION	
Recettes	31.827 95
Dépenses	25.165 80

Excédent de Recettes

Report de l'Avoir au 31/12/25

AVOIR au 30 Juin 1926

SITUATION DES CAPITAUX	
Espèces en Caisse au 31/6/26	2.399 57
En compte-courant	67.172 62
Actions Jura Diamantaire	4.000 "
Obligations La Fraternelle	2.000 "
Obligations Magasin de Gros, Paris	1.000 "
Obligations Aurore Sociale, Oyonnax	500 "
Obligations Verrerie Ouvrière, Albi	200 "
Obligations Maison du Peuple, Bourges	100 "
Obligations Journal Le Peuple	200 "
Obligations Union Ouvrière, Jeurre	500 "
Evaluation du matériel	618 84
AVOIR total	78.691 03

Le Trésorier, Marcel HUGONNET.

La Commission de Contrôle, réunie le 30 août 1926 pour vérifier les comptes de la trésorerie, reconnaît leur exactitude, constate la bonne tenue des livres et conclut à l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés.

Les Contrôleurs :

Pierre ARBEZ, Raymond DUNAND.

JOUR DES MORTS

Pourquoi venir prier sur ces tombes sans nom,
Si vous ne sentez pas en votre cœur, ô Mères,
Gronder comme un volcan la haine de la guerre
Qui, seule, fermera la gueule des canons.

Vous saluez encor les drapeaux dans la rue ;
Vous admirez encor les soldats, défilant...
Et vous ne pensez pas que, demain, vos enfants
Deviendront à leur tour ceux qu'il faudra qu'on tue.

Pourquoi prier, pourquoi pleurer, si c'est en vain...
O Mères, ce qu'il faut, c'est d'un élan sublime
Empêcher le retour possible d'un tel Crime,
Clamer votre révolte et sauver les humains.

Mères, votre devoir, vos chers morts vous le disent :
C'est de dire à vos fils : « **Non, tu ne tueras pas** »,
Et chasser les puis ants qui rêvent de combats
Pour abattre le peuple et régner à leur guise.

Farouches, dressez-vous, contre ces hommes-là
Qui, dans tous les pays, travaillent pour la guerre.
Ils sont les ennemis de vos enfants, ô Mères !
Criez-leur donc avec volonté : « **Halte-là !** »

« Non, vous ne tuerez plus les fils de nos entrailles,
« Car nous les refusons à vos sombres desseins ;
« Non, vous ne serez plus, jamais, leurs assassins :
« Nous les empêcherons d'aller à vos batailles ».

C'est alors, seulement, que vous pourrez venir
Sur ces tombes, pleurer tant de pauvres victimes
Qu'a fauchées à jamais le plus honteux des crimes.
Votre devoir, d'abord, il vous faut l'accomplir...

Gaston DELAVIÈRE.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois
(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Des visiteurs, Mon Sigaar	10 "
Léon Ville	10 "
Reliquat sur paire chaussures de football, Lyon	5 "
Marthe Gruet, Rochefort	1 40
Ça fait des petits (Paris)	10 "
Batavier, Paris	5 "
Mon Alphonse Ponard (patron et personnel)	65 "
Mme Panisset Marie, Paris	20 "
Anonymous, Saint-Claude	2 "
Pourcentage sur cotisations : Saveret Narcisse ... 12 50	
Monneret Robert ... 3 30	
Vente matériel, Coopérative <i>Les Moulin</i>	15 80
Vente de bouts de stèles provenant de divers ateliers de St-Claude et de la région	20 "
Total	1.184 20
Liste précédente	153.197 65
Total à ce jour	154.381 85

Merci à tous ces généreux donateurs.

Une fête a été donnée le Samedi 9 Octobre dernier par le Syndicat de Paris au profit du *Rayon de Soleil*.

Informés trop tard, nous n'avons pu en publier l'annonce dans le précédent numéro.

Nous espérons que, comme ses devancières, cette Fête a obtenu un franc succès.

Remercions la Direction du Syndicat de Paris et la Commission du *Rayon de Soleil*, de leur louable initiative et de leur continuité dans l'effort.

Nous rappelons aux camarades qui seraient tentés de l'oublier, que les bouts de tiges de cuivre sont abandonnés par les patrons pour être vendus au profit du *Rayon de Soleil*.

Nous les invitons en conséquence à avoir le plus grand soin de ces débris de cuivre dont le produit doit aller intégralement à la Caisse de l'Œuvre.

Au reçu du présent journal, nous prions tous les centres et ateliers qui possèdent de la poudre noire de bien vouloir nous la faire parvenir afin de compléter un envoi.

Même avis en ce qui concerne les débris de tiges de cuivre.

L'armement antituberculeux français. — On vient d'inaugurer à Praz-Coutant (Haute-Savoie), le premier village-sanatorium français. Il est situé à 1.250 mètres d'altitude, à 28 kilomètres de Chamonix et à 13 kilomètres de Saint-Gervais.

Ce village se compose d'un bâtiment central réunissant les services médicaux et administratifs, les réfectoires et les cuisines, ainsi que des chambres de malades.

Autour sont édifiés des chalets où les malades seront admis après un séjour d'observation au bâtiment central. Chaque chalet comprend huit chambres et un salon de réunion. Les repas sont pris en commun au bâtiment central.

Chaque lit revient à la coquette somme de 35.000 francs. Le prix de séjour est actuellement fixé à 30 francs par jour. Quarante pavillons sont prévus qui s'édifieront peu à peu. Actuellement il n'y a place que pour 90 malades et il y a 700 postulants.

Ce chiffre indique mieux que tous les commentaires l'insuffisance de l'armement antituberculeux français.

— On a inauguré à Riocreux, près de St-Etienne, un préventorium pour les prétaberculeux. Cet établissement est l'œuvre de la Ville de St-Etienne et est, dit-on, le modèle du genre.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 30 Août au 5 Sept...	13.126	97
Du 6 au 12 Septembre .	13.191	77
Du 13 au 19 — .	13.248	75
Du 20 au 26 — .	13.265	70

Les 13.265 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

8.927 polisseurs, dont 35 chômeurs ;
1.956 sertisseurs, dont 14 chômeurs ;
1.423 débruteurs, dont 14 chômeurs ;
199 polisseurs de roses, dont 1 chômeur ;
36 sertisseurs de roses, tous au travail ;
18 débruteurs de roses, dont 1 chômeur ;
257 cliveurs, dont 1 chômeur ;
295 scieurs, dont 3 chômeurs ;
154 frotteurs, dont 1 chômeur.

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 6 au 12 Septembre .	5.201	790
Du 13 au 19 — .	5.245	751
Du 20 au 26 — .	5.267	746
Du 27 Sept. au 3 Oct...	5.269	730

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

344 scieurs occupés, 7 chômeurs, tous hommes ;
3.065 polisseurs de brillants occupés, 280 chômeurs, tous hommes ;
589 sertisseurs de brillants occupés, 92 chômeurs, tous hommes ;
635 débruteurs de brillants occupés, 116 chômeurs, dont 78 femmes ;
215 polisseurs de roses occupés, 110 chômeurs, tous hommes ;
91 sertisseurs de roses occupés, 37 chômeurs, dont 1 femme ;
160 débruteurs de roses occupés, 76 chômeurs, dont 75 femmes ;
45 chatonniers occupés, 1 chômeur ;
124 cliveurs occupés, 11 chômeurs, dont 2 femmes ;

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1926

RECETTES	
Cotisations perçues.....	3.786 60
Dons divers.....	1.204 80
Vente de bouts de stèles....	1.146 25
Vente du matériel provenant de la Coop. <i>Les Moulins</i> ..	705 "
Produit de la Fête de Paris .	2.542 75
Total des Recettes...	<u>9.385 40</u>
 DÉPENSES	
Montant des secours alloués à divers camarades.....	9.966 10
Abonnement aux journaux ..	26 25
Corresp. et frais de bureau..	40 50
Envoy de cercles, de poudre noire et frais divers.....	104 15
Confection de cercles.....	180 "
Paiement des impôts arriérés de la Coop. <i>Les Moulins</i> ..	135 85
Total des Dépenses ..	<u>10.452 85</u>
 RÉCAPITULATION	
Dépenses	10.452 85
Recettes	<u>9.385 40</u>
Excédent de Dépenses...	<u>1.067 45</u>
Au 31/12/25, l'Avoir était de	150.849 10
Déficit de l'exercice.....	1.067 45
AVOIR du R. S. au 30/6/26	<u>149.781 65</u>

Le Secrétaire, E. PONARD.



La Commission de Contrôle, après vérification des comptes et toutes pièces justificatives, constate la bonne tenue des livres et la sincérité des comptes et conclut à leur adoption pure et simple.

Elle fait remarquer que le déficit de l'exercice se montant à Fr. : 1.067,45, n'est pas l'indice d'une situation mauvaise. Il provient pour une part de l'augmentation d'un mois de la durée des secours, mesure dont la rétroactivité est venue à charge de cet exercice. D'autre part, un lot de poudre noire est à l'épuration et le résultat, attendu incessamment, est susceptible de modifier sensiblement la situation financière.

Les Contrôleurs :

Alix MONNIER, Clovis DALLOZ,

du Syndicat de St-Claude.

Joseph BRIFFOD, du Syndicat de Thoiry.

DERNIÈRE HEURE

Communiqué de Paris

La situation est toujours bonne sur la place.

Un petit conflit qui n'a duré qu'une journée a eu lieu dans une maison au sujet des salaires, il a pris fin après que le patron eut accordé des augmentations à tous les ouvriers.

••

L'indemnité de vie chère pour la période 18 octobre-13 novembre est fixée à frs. : 127,20 par semaine ; 40 % pour les ouvriers travaillant aux pièces.

••

La Commission nommée pour examiner les moyens d'allouer des pensions aux camarades atteints d'invalidité, établit un projet qui sera soumis prochainement à une assemblée.

••

Le bal du *Rayon de Soleil* a obtenu son succès habituel : danseuses et danseurs s'en sont donné à cœur joie au son d'un très bon orchestre qui a droit à toutes nos félicitations. Il y aura encore un bénéfice appréciable pour nos tuberculeux mais il y a lieu de faire remarquer que certains camarades ont tort de refuser l'achat d'une carte car c'est pour tous que les organisateurs se dévouent et c'est souvent ceux qui ne croient pas avoir besoin du *Rayon de Soleil* qui en auront peut-être besoin un jour.

••

Il est rappelé à tous les camarades venant d'autres centres pour travailler à Paris qu'ils doivent se munir d'un certificat du syndicat qu'ils quittent. Sans cette pièce l'entrée à notre organisation leur est strictement refusée.

G. BORNET.

**Valeurs Diamantifères
et Marché des Diamants**

La De Beers qui à Londres, valait le 1^{er} Octobre 20 livres 5/8 ne vaut plus le 20 Octobre, que 19 livres 7/16.

Sur le marché français, cette baisse de plus d'une livre, conjuguée avec la reprise de notre franc, donne des différences de cours

considérables : 3.685 le 1^{er} Octobre, contre 3.105 le 20.

Il en est de même de la Jagersfontein qui entre les mêmes dates passe de 847 à 641.

Cet affaissement des cours n'est pas particulier aux valeurs diamantifères ; la plupart des valeurs boursières en furent aussi affectées.

Au contraire, la De Beers bénéficia plutôt d'une bonne presse et il se pourrait que cette dépression soit toute momentanée. Les journaux financiers laissent prévoir que le dividende semestriel sera sans doute de 22 sh. 6 en décembre contre 17 sh. 6 en Juin, et le *Financial Times* de Londres va jusqu'à écrire que les financiers sont convaincus que la De Beers atteindra 25 livres vers Noël.

L'Assemblée de la Compagnies est convoquée à Kimberley pour le 20 Novembre.

Les nouvelles des différents marchés sont bonnes. Partout l'animation est grande et l'on signale que de nombreux américains font des achats importants. La demande porte sur presque tous les articles.

Les prix du tailleur ont subi une hausse et la tendance reste la même.

Le marché du brut est toujours très actif et les marchandises mises sur ce marché ne peuvent satisfaire toutes les demandes.

E. P.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces

— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921
A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)